

PORTES INTÉRIEURES - SPÉCIFICATIONS

Toutes les portes fabriquées par Menuiserie de l'Estrie sont de qualité supérieures et fabriquées sur mesure pour les besoins du client. Nos portes sont composées exclusivement de bois et ou de matériaux de grande qualité et sont réalisées par des ébénistes d'expérience.

Menuiserie de l'Estrie ne peut être tenu responsable du fendillement ou du gauchissement, le bois étant un matériel vivant appelé à se modifier selon les éléments où il est installé.

Si vous avez choisi un modèle avec panneaux, il se peut que ceux-ci bougent avec le temps et créent un espace. À ce moment la peinture ou la teinture peuvent légèrement fendiller. Nous ne sommes pas responsables de ces espacements et fendillements attribuables à la lumière, chaleur, humidité, froid, entretien etc. Ces altérations du bois sont considérées normales et ne peuvent dans aucun cas faire l'objet d'une réclamation.

L'application d'au moins une couche de scellant est obligatoire avant de transférer le matériel au chantier. Par conséquent, l'achat d'un produit sans finition annule toute garantie.

Avant leur installation au chantier, les portes doivent être dans leur nouveau milieu pendant un minimum de 72 heures.

Nous suggérons un taux d'humidité d'au moins 40 % pendant la saison hivernale afin d'éviter les risques accrus de fendillement ou de gauchissement.

Menuiserie de l'Estrie se dégage de toutes responsabilités vis-à-vis :

- ✓ Les matériaux déjà couverts par la garantie d'un manufacturier ou d'un distributeur;
- ✓ La peinture ou la teinture (garantie du fournisseur)
- ✓ L'usure ou la décoloration des finitions et teintures;
- ✓ Le suintement naturel du bois;
- ✓ le craquement du bois n'est pas garanti, même s'il est traité par nous, car nous n'avons pas le contrôle sur celui-ci et contre la décoloration excessive
- ✓ Les détériorations dues à un choc ou à une mauvaise utilisation;
- ✓ Les modifications que vous pourriez apporter après l'installation de votre tel que la quincaillerie, des accessoires (Serrure, moulure, barre panique, ferme porte etc...)
- ✓ Une finition, un scellant ou un sablage effectué après l'installation;
- ✓ Exposition à des conditions climatiques autres que celles recommandées.